



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection des consommateurs

Question écrite n° 94958

Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud interroge Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le rapport de l'Agence de sécurité sanitaire alimentation, environnement et travail (Anses). Fondé sur l'étude scientifique de quinze régimes amaigrissants, ce rapport pointe du doigt les carences et déséquilibres graves qu'ils sont susceptibles de provoquer, menaçant à terme la santé des personnes qui s'y soumettent. Elle souhaite à ce sujet interroger le Gouvernement sur les mesures qu'il appelle de ses souhaits dans le cadre de la lutte contre les troubles alimentaires, enjeu majeur de santé publique.

Texte de la réponse

Le rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), portant sur l'évaluation des risques liés aux pratiques alimentaires d'amaigrissement, a été réalisé dans le cadre du Programme national nutrition santé (PNNS 2006-2010) sur saisine de la Direction générale de la santé. Ce rapport indique que la recherche de la perte de poids sans indication médicale formelle comporte des risques. Ainsi, l'ANSES souligne que la prise en charge d'une demande d'amaigrissement nécessite un accompagnement médical. Dans le cadre du plan Obésité 2011-2013 souhaité par le Président de la République, l'accent sera mis notamment sur le rôle des médecins traitants dans la prise en charge initiale du surpoids et de l'obésité pour vérifier la pertinence, d'un point de vue de santé, de la demande de perte de poids. La Haute Autorité de santé élabore des recommandations de bonne pratique clinique pour la prise en charge médicale de premier recours du surpoids et de l'obésité pour les enfants et les adolescents, d'une part, et pour les adultes, d'autre part. Ceci permettra de fournir aux médecins les éléments validés scientifiquement leur permettant d'assurer la surveillance et le maintien ou l'atteinte d'un poids corporel satisfaisant pour la santé.

Données clés

Auteur : [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94958

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 décembre 2010, page 13287

Réponse publiée le : 29 mars 2011, page 3165